



Le Secrétaire Général

Paris, le 05 MARS 2012

Cher Monsieur,

Vous avez souhaité me faire part de votre préoccupation concernant l'évolution de la situation au Tibet et les positions adoptées par la France sur cette question.

Je tenais à vous assurer que j'avais pris connaissance de votre courrier avec toute l'attention qu'il mérite et que j'avais pris bonne note de vos observations.

A la suite du président de la République, l'ensemble des responsables de l'UMP partage votre inquiétude au sujet des très graves difficultés que rencontrent les habitants du Tibet. Je tiens personnellement à vous assurer que la défense des droits de l'Homme a toujours été une des priorités de mon action politique. C'est pourquoi, j'entends contribuer à la réalisation de cet objectif par des actions concrètes et efficaces.

Les relations étroites que la France entretient avec la Chine n'impliquent en rien un quelconque soutien aux mesures prises par le gouvernement chinois pour limiter l'exercice des libertés individuelles ou pour contraindre au silence les minorités politiques et religieuses, notamment au Tibet.

En agissant depuis 2007 en faveur d'une meilleure insertion de la Chine dans le concert des nations, le président de la République n'a transigé sur rien, et surtout pas sur la question de la liberté religieuse ou des droits de l'Homme au Tibet. Bien au contraire, les discussions engagées avec les responsables chinois visent à encourager le mouvement d'ouverture qui doit accompagner, dans le domaine politique, la modernisation économique.

Face à ses interlocuteurs chinois, le président de la République a toujours manifesté son intention d'établir un dialogue direct et constructif sur tous les sujets, notamment les plus difficiles, tels que la liberté religieuse et les droits humains. Il a par ailleurs toujours pleinement assumé son choix de rencontrer le Dalaï-lama en décembre 2008.

Monsieur [REDACTED]
173, rue [REDACTED]
[REDACTED] Paris

La protection des minorités établies à l'intérieur des frontières de la Chine est une préoccupation constante pour l'ensemble des gouvernements de l'Union européenne, dont les efforts convergent pour imposer de nouvelles exigences dans les rapports entre les nations démocratiques et la Chine. A ce titre, la France joue un rôle de premier plan pour garantir la prise en compte des droits de l'Homme dans le cadre du dialogue stratégique sino-européen.

Pour ma part, bien loin de renier nos convictions communes, j'ai toujours tenu, lors de mes échanges avec les autorités chinoises, à rappeler les positions inchangées de la France sur la question du Tibet. Je souhaite poursuivre cette action et contribuer à une évolution positive de la situation au Tibet en réaffirmant avec intransigeance vis-à-vis de nos interlocuteurs chinois la priorité absolue que l'UMP attache à la défense des droits de l'Homme.

Espérant avoir répondu à toutes vos interrogations et restant à votre entière disposition, je vous prie de croire, Cher Monsieur, à l'expression de mes sentiments fidèles et dévoués.

Bien Cordialement,

Jean-François COPÉ

